Scotia Gestion de patrimoine[MD]

Services bancaires privés, La Banque de Nouvelle-Écosse

Avantages bancaires – Forfait Signature

Comme vous faites partie de la clientèle des Services bancaires privés de Gestion de patrimoine Scotia, nous sommes heureux de vous offrir une vaste gamme d'avantages[1] exclusifs pour répondre à vos besoins bancaires courants, notamment :

- Taux de change privilégiés sur les opérations autres qu'en espèces
  - Les taux varient en fonction de la devise et du montant demandés. Communiquez avec votre banquière ou banquier Signature pour obtenir plus de renseignements.
- Taux d'intérêt privilégiés des Services bancaires privés sur certains CPG pour particuliers
  - Le client principal des Services bancaires privés, ainsi que tout particulier désigné à titre de client associé, a droit à des taux d'intérêt privilégiés sur certains CPG. Les taux privilégiés peuvent varier selon les clients. D'autres conditions pourraient s'appliquer. Communiquez avec votre banquière ou banquier Signature pour obtenir plus de renseignements.
- Tarification préférentielle sur les cartes de crédit de la Banque Scotia suivantes (les « cartes admissibles ») :
  - Annulation des frais annuels[2] des cartes Visa* Or Scotia Passeport[MD3], Carte Visa Infinite +* Momentum Scotia[MC], Carte Visa Infinite +* Passeport Banque Scotia[MC], Visa* Banque Scotia[MD] en dollars US et American Express[MD†] Or de la Banque Scotia[MD].
  - Réduction des frais annuels de la carte Visa Infinite Privilège* Passeport Banque Scotia[MC] et de la carte American Express[MD†] Platine de la Banque Scotia[MD]
    - Le client principal des Services bancaires privés aura droit à une réduction de frais annuelle de 150 $ sur un compte Visa Infinite Privilège* Passeport Banque Scotia[MC] et à une réduction de frais annuelle de 100 $ sur toute carte supplémentaire ajoutée au compte.[2]
    - Le client principal des Services bancaires privés aura droit à une réduction de frais annuelle de 100 $ sur un compte American Express[MD†] Platine de la Banque Scotia[MD]* et à une réduction de frais annuelle de 50 $ sur toute carte supplémentaire ajoutée au compte.[2]

- Remboursement des commissions sur 100 opérations admissibles auprès de Scotia iTRADE par année civile[4] et adhésion gratuite au niveau Platine de l'iClub[5]
- Réduction sur les frais annuels de location de compartiment de coffre-fort[6]
    - Le client principal des Services bancaires privés profitera d'une réduction annuelle de 80 $ (la valeur d'un petit compartiment de coffre-fort) sur les frais de location. Limite d'une réduction par année par forfait Signature.
- Réduction des frais d'évaluation résidentielle, jusqu'à hauteur de 300 $, par transaction immobilière garantie financée[7]
- Exemption des frais de sûreté, y compris les frais de recherche et de publication aux termes de la législation sur les sûretés mobilières, les frais des Systèmes d'enregistrement des garanties canadiennes et les droits exigés par l'État

1. Offre s'adressant au client des Services bancaires privés qui signe un contrat relatif au forfait des Services bancaires privés et qui s'engage à payer les frais y afférents (le « client principal des Services bancaires privés »), ainsi qu'à toute personne admissible désignée qui lui est associée (le « client associé »). Les avantages bancaires, les frais et les taux pourraient changer. D'autres conditions pourraient s'appliquer. Rendez-vous sur la page http://www.scotiagestiondepatrimoine.com/avantagessignature pour voir la version la plus à jour des avantages bancaires offerts dans le cadre du forfait Signature.
2. Le client principal des Services bancaires privés et tout client associé obtiennent une annulation/une réduction des frais annuels sur toute carte admissible chaque année tant qu'ils demeurent clients des Services bancaires privés. L'annulation/la réduction des frais s'applique aux premiers frais annuels facturés sur une carte admissible après que le titulaire de carte est devenu client des Services bancaires privés, même si le compte de la carte admissible a été ouvert avant que son titulaire devienne client des Services bancaires privés. L'annulation/la réduction des frais annuels n'est pas accordée si le compte de carte admissible n'est pas ouvert ou n'est pas en règle. Tous les autres frais applicables à la carte admissible continuent de s'appliquer. Consultez l'entente relative au compte pertinent pour connaître les frais annuels et taux actuels, ainsi que les autres caractéristiques des cartes admissibles. Les cartes admissibles et les offres pourraient changer.
3. La carte Visa Or Scotia Passeport n'est plus offerte depuis le 29 septembre 2022; les nouveaux clients ne pourront plus se la procurer.
4. En date du 1er septembre 2026, les clients actuels et nouveaux des Services bancaires privés de la Banque Scotia[MD], de ScotiaMcLeod[MD], de Scotia Jarislowsky Fraser (un service de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.) et de Fiducie Scotia[MC] (collectivement, les « clients de Gestion de patrimoine Scotia[MD] ») qui ouvrent un compte Scotia iTRADE[MD] pour la première fois ou qui possèdent déjà un compte Scotia iTRADE sont admissibles aux deux offres suivantes :
    - Une adhésion au niveau Platine du iClub de Scotia iTRADE, qui comprend :
        i) une ligne téléphonique et une boîte de réception de courriels prioritaires;
        ii) l'annulation des frais d'administration sur les comptes enregistrés, peu importe le solde;
        iii) un accès gratuit à la plateforme de négociation active (Investi Pro) de Scotia iTRADE.
        et
    - Un remboursement des commissions sur 100 opérations admissibles donnant lieu à une commission. Chaque année civile, les clients de Scotia iTRADE obtiennent le remboursement des commissions applicables sur 100 opérations en ligne admissibles qui donnent lieu à une commission, s'ils sont également clients de Gestion de patrimoine Scotia. Le remboursement pour les opérations sur options s'appliquera uniquement aux commissions de base. Le nombre d'opérations sans commission retombera à zéro le 1er janvier de chaque année civile.

    Opérations sans commission :
    - Le remboursement sera déposé en dollars canadiens (convertis en dollars canadiens pour les opérations libellées en dollars américains, au taux de change en vigueur) dans le compte à partir duquel le client a effectué les opérations, au cours des 10 premiers jours ouvrables du mois suivant celui où les opérations ont été effectuées.

    Adhésion au niveau Platine du iClub de Scotia iTRADE :
    - L'adhésion sera appliquée au compte i) dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant celui où le nouveau compte Scotia iTRADE a été ouvert; ii) dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant celui où les nouveaux clients de Gestion de patrimoine Scotia ont ouvert leur premier compte Gestion de patrimoine Scotia; ou iii) dans les 10 premiers jours ouvrables suivant le lancement de l'offre en septembre 2026 pour les clients existants de Scotia iTRADE et de Gestion de patrimoine Scotia.

    Admissibilité et exclusions :
    - Les opérations admissibles donnant lieu à une commission doivent porter sur des actions, des FNB ou des options. Elles doivent être effectuées dans le ou les comptes Scotia iTRADE admissibles associés au client de Gestion de patrimoine Scotia, y compris les comptes de particuliers et de personnes morales, au cours de chaque année civile à compter du 1er septembre 2026 ou de l'ouverture du compte Scotia iTRADE, selon ce qui survient en dernier.
    - Toute opération sans frais de commission non utilisée expirera le dernier jour de l'année civile en cours et ne sera pas reportée à une année civile ultérieure. Pour être admissible, le client de Gestion de patrimoine Scotia doit être le titulaire principal ou le cotitulaire du compte Scotia iTRADE. La remise sera de 4,99 $ ou 9,99 $ par opération selon les activités du compte de courtage. La commission standard est de 9,99 $; si plus de 150 opérations sont effectuées au cours d'un trimestre, les commissions sont réduites à 4,99 $ par opération. Limite d'une offre par client. Les 100 opérations admissibles donnant lieu à une commission sont calculées de façon globale pour tous les comptes Scotia iTRADE admissibles associés au client, qu'il s'agisse de comptes de particuliers ou de comptes de personnes morales. Elles ne peuvent pas être réparties séparément selon les différents types de comptes.
    - Le client de Gestion de patrimoine Scotia doit être titulaire principal ou cotitulaire d'un compte en règle auprès des Services bancaires privés, de ScotiaMcLeod[MD], de Scotia Jarislowsky Fraser ou de Fiducie Scotia[MC] le dernier jour ouvrable du mois.
    - Les comptes Scotia iTRADE doivent être en règle lors du dernier jour ouvrable de chaque mois et doivent n'avoir ni découvert non autorisé ni appel de marge en souffrance.
    - L'offre n'a aucune valeur monétaire.
    - Sauf indication contraire, l'offre peut être combinée à d'autres programmes et campagnes de Scotia iTRADE (mais exclut les programmes Parlez-en à un ami et BonDébut, ainsi que les forfaits des services aux particuliers, notamment le forfait Ultime et le forfait Essentiel). Un client qui est admissible à la fois à cette offre et à un forfait des services aux particuliers obtient un total de 100 opérations admissibles sans commission en joignant les deux offres. Lorsqu'un client est admissible à cette offre et au forfait Ultime, les 100 opérations admissibles sans commission sont accordées au titre du forfait. Lorsqu'un client est admissible à cette offre et au forfait Essentiel, 50 opérations admissibles sans commission sont accordées au titre du forfait, et les 50 autres au titre de l'offre.
    - Scotia iTRADE se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier ou de retirer cette offre en tout temps sans préavis.
    - Scotia iTRADE se réserve le droit de facturer aux clients la totalité des commissions sur les opérations s'ils ne respectent pas les conditions de l'offre, dont celle de rester un client de Gestion de patrimoine Scotia.

5. L'adhésion au niveau Platine du iClub de Scotia iTRADE comprend : i) une ligne téléphonique et une boîte de courriels prioritaires; ii) l'annulation des frais d'administration annuels des comptes enregistrés, quel que soit le solde du compte; et iii) l'accès gratuit à la plateforme de négociation active de Scotia iTRADE (Investi Pro). L'adhésion au niveau Platine sera appliquée au compte dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant la plus tardive de ces éventualités : i) l'ouverture du compte Scotia iTRADE par le nouveau client de Scotia iTRADE; ii) l'ouverture du premier compte des Services bancaires privés par le nouveau titulaire de forfait Signature; et iii) le 16 décembre 2024. Pour en savoir plus, consultez la page https://www.scotiaitrade.com/fr/accueil/offres-et-programmes-speciaux/iclub-de-scotia-itrade/membre-platine.html.
6. Selon la disponibilité. Les frais peuvent être modifiés.
7. La réduction est conditionnelle au financement de la transaction immobilière garantie. Si la transaction immobilière garantie n'est pas financée, le montant total des frais sera facturé.

[MD] Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Gestion de patrimoine Scotia[MD] réunit les divers services financiers offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia[MD]); La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia[MD]); Scotia Jarislowsky Fraser (par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.); 1832 Asset Management U.S. Inc.; Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. et ScotiaMcLeod[MD], une division de Scotia Capitaux Inc. Les services bancaires privés sont fournis par La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et est réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

[MD†] American Express est une marque déposée d'American Express. Ce programme de carte de crédit est mis en place et administré par La Banque de Nouvelle-Écosse en vertu d'une licence accordée par American Express.

* Visa Int. / utilisée sous licence.

[MC] Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Scotia iTRADE[MD]* (comptes d'exécution seulement) est une division de Scotia Capitaux Inc. (« SCI »). SCI est réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements et est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Scotia iTRADE ne donne pas de conseils ni de recommandations de placement. Les investisseurs sont responsables de leurs propres décisions.